

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 53/20
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 800'000.— pour la
réfection et l'assainissement du pont St-Eloi**

Délégué municipal : Jean-Philippe STECK, jp.steck@moudon.ch, 079 536 56 79

Adopté par la Municipalité le 16 mars 2020

Ordre du jour de la séance du Conseil communal : 23 juin 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 800'000.— pour financer la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi dont les travaux avaient déjà été envisagés dans les investissements dès les années nonante déjà sans pour autant avoir été entrepris.

Les seuls travaux importants exécutés dernièrement sont le changement de l'enrobé sur les trottoirs, le renforcement et la peinture des barrières garde-corps. A noter que des rhabillages au mortier de ciment et en béton contre et sur les culées, le changement des tuyaux d'eau et gaz accrochés à la structure métallique avaient été acceptés en son temps par le Conseil communal.

Le pont, inauguré en 1899, est composé de six poutres métalliques triangulées et rivetées d'une longueur de 24.80 m. et disposés sur une largeur de 8.30 m. La largeur est passée à 11.30 m par l'adjonction de 2 trottoirs au début des années 50 (1950) pour garder sa configuration actuelle soit, la voie de roulement de 7.50 m et les 2 trottoirs, chacun d'une largeur de 1.90 m.

2. Travaux et description du projet

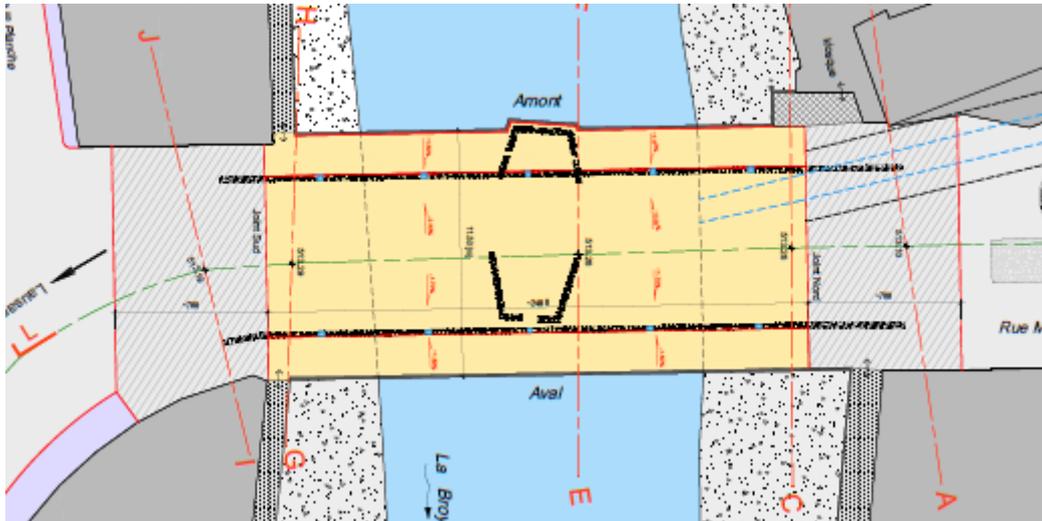
Il s'agit de réaliser des travaux d'assainissement pour retrouver un pont avec une structure en bon état et lui redonner une meilleure allure générale. Il sera tenu compte notamment des changements opérés dans l'aménagement de notre centre-ville en reprenant les matériaux pour les pierres au sol et le même modèle de luminaire.

Nature des travaux à réaliser :

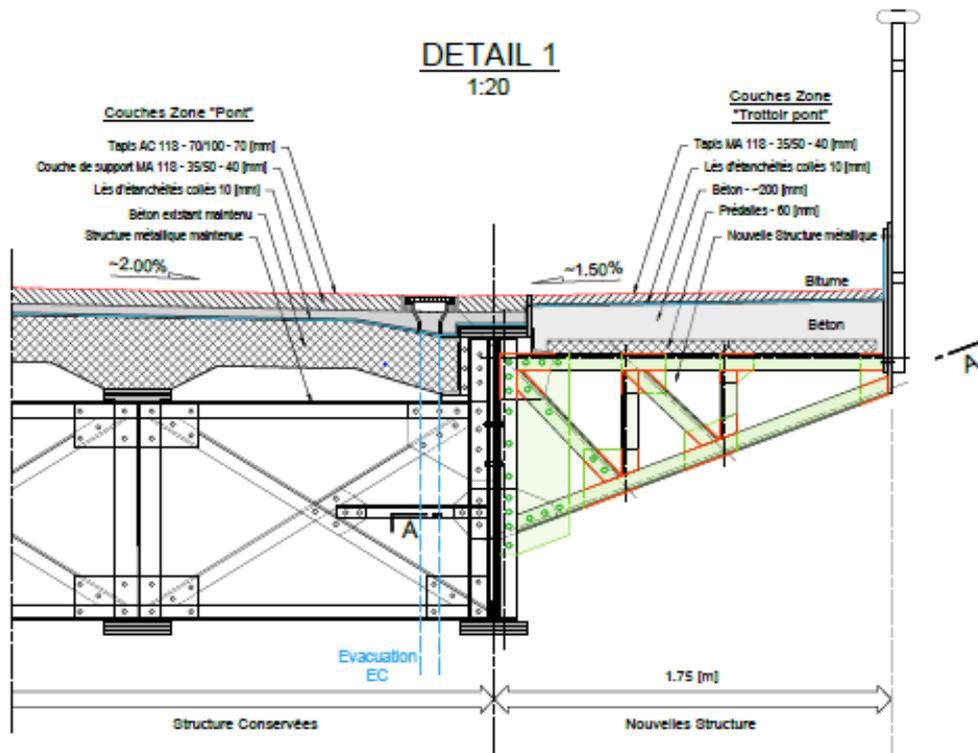
- Démontez les trottoirs en encorbellement dont la structure métallique, attaquée par la rouille, n'assure que la portance de son poids propre.
- Enlever les barrières main-courantes qui seront donc démontées et détruites car l'écartement des barreaudages verticaux ne respecte pas les normes en vigueur et l'accrochage, ainsi que les fixations à la structure inférieure n'apportent plus la sécurité nécessaire.
- Reconstituer le revêtement supérieur en enrobé bitumineux qui ne fait plus office d'étanchéité par un nouvel enrobé qui garnira la surface finale.
- Consolider les culées (appuis inférieurs du pont).
- Remplacer les joints de dilatation, rive gauche côté ville et rive droite côté Mauborget, par des matériaux et pièces neufs.
- Emballer le pont pour permettre de sabler toutes les parties métalliques, soit de nettoyer à l'aide d'un pistolet qui projette de l'air et du sable à haute pression toute la structure. Cette action va permettre de mettre à nu les parties métalliques à garder.

Les déchets et le sable sont récupérés dans l’emballage pour être ensuite traiter et éliminer. La structure existante peut être renforcée, s’il y a lieu, puis repeinte pour les années futures.

- Fixer des nouvelles consoles et des renforcements sur le pont pour garder la même largeur. Avec la volonté d’un centre-ville en zone de rencontre, le pont n’aura plus les trottoirs visibles mais des aménagements pour guider l’eau aux mêmes endroits dans les écoulements existants.



Le mobilier urbain sera identique dans l’ensemble du centre-ville. Pour information, des bancs et bacs à fleurs agrémenteront le pont mais ne sont pas compris dans le présent préavis. Des



pavés posés en « U » au milieu du pont symboliseront l'ancienne porte d'entrée de la ville, ceux-ci seront posés lors des travaux.

3. Estimation des coûts

Pendant la préparation et l'étude du projet d'assainissement, le bureau d'Ingénieurs a préparé et envoyé une demande d'offre aux différents corps de métiers pour répondre d'une part, à la Loi sur les marchés publics avec une procédure de gré à gré et d'autre part, pour réunir les montants décrits ci-dessous. C'est donc avec les prix des soumissions rentrées que le coût de cet assainissement a été calculé.

Après présentation du projet aux services cantonaux, il n'est pas attendu de subvention pour lesdits travaux car seuls les tronçons routiers « en traversée de localité » peuvent en bénéficier.

Description des travaux	Prix TTC
1. Génie civil, aménagements	CHF 215'000.00.-
2. Assainissement des structures métalliques	CHF 225'000.00.-
3. Charpente métallique et serrurerie	CHF 125'000.00.-
4. Etanchéité	CHF 27'000.00.-
5. Essais, analyses, investigations	CHF 15'000.00.-
6. Eclairage public, installation	CHF 24'000.00.-
7. Marquages routiers, signalisations	CHF 3'000.00.-
8. Honoraires Ingénieurs civils et frais	CHF 73'000.00.-
9. Frais divers, débours	CHF 3'000.00.-
10. Réserve, imprévus pour travaux non identifiés env.5%	CHF 32'000.00.-
Total des travaux (HT)	CHF 742'000.00.-
TVA 7.7 %	CHF 57'134.00.-
Arrondi	CHF 866.00.-
Total général TTC	<u>CHF 800'000.00</u>

A noter que la traversée du pont sera assurée pour le cheminement piétonnier tant dans la phase d'assainissement que dans celle de la reconstruction. Par contre, les véhicules seront déviés par la Grand'Rue – Rue du Temple pour la rive gauche et Mauborget – Rue de la Planche pour la rive droite. La durée des travaux estimée est 5-6 mois.

4. Incidences financières

En complément des coûts usuels d'entretien d'une route, les charges d'intérêts sont estimées à environ CHF 10'000.- en moyenne par année. S'agissant des charges d'amortissement à prendre en compte annuellement, elles sont de CHF 26'666.—.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 53/20 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre l'assainissement du pont St Eloi,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 800'000.—TTC,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 (trente) ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :



C.PICO



A. IMERI